



Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté n° 2020-09-07

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20200921-2020-09-07-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2020

Notification : 13/10/2020



Arrêté portant autorisation de stationnement de taxi

Le Maire de la commune de Mesnils-sur-Iton,

VU les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-3 et L 2213-6 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise,

VU les articles L 3121-1 et suivants, L 3124-1 et suivants et R 3121-1 et suivants du code des transports,

VU l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2010 portant réglementant de l'exploitation des taxis dans l'Eure,

VU la demande d'autorisation de stationnement d'un taxi de la société ATM,

ARRÊTÉ

Article 1 : La Société SASU ATM « Ambulance Taxi Mesnils sur Iton » dont le siège social est 57 rue de Verdun à Damville, Mesnils sur Iton (27240) et sous la seule gérance de Mlle SORTAIS Emilie est autorisée à faire stationner les taxis immatriculés :

- DF-489-YC Licence n° 1
- EV-502-WD Licence n° 2
- FD-143-CS Licence n° 3

à compter du 01 janvier 2020, dans le respect des règles fixées par les textes susvisés.

Article 2 : Madame le Maire de Mesnils-sur-Iton est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de l'Eure.

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 21 septembre 2020
Le Maire, Madame Colette BONNARD

Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois à compter de sa notification

